



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois, le seize mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19
Pouvoirs : 8
Absents : 2

Date de la convocation : 10 mai 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, VERDUZIER Jean-Bernard, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MINEREAU J-Romuald représenté par D MINEREAU
DUFFAULT Tetyana représentée par JY LARDON
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par D CHALLOT
VERDUZIER Kévin représenté par Y MUSCAT
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET
DEBIAIS Viviane représentée par B SULLI

ABSENTS :

GABIGNON Christophe, GAUTHIER Guillaume

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°64

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°40 DU 4 AVRIL 2023

Il est rappelé que par délibération n° 40 du 4 avril 2023, le conseil municipal a autorisé M le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres dans le cadre du marché de travaux de l'école Anne Frank.

La commission d'appel d'offres à voix consultative du 9 mai 2023 a proposé de retenir les lots 2,3 et 4 du marché de rénovation énergétique de l'école Anne Frank pour un montant supérieur au coût prévisionnel.

Le conseil municipal est informé qu'il convient donc d'abroger la délibération n° 40 du 4 avril 2023.

Une nouvelle délibération est soumise à l'approbation du conseil municipal de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de l'abrogation de la délibération n° 40 du 4 avril 2023,
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,

le 23 MAI 2023

